Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 029-212902720-20260402-DELIB_2026_31-DE

COMMUNE DE SAINT-YVI
DELIBERATION N°2026-31

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du
2 avril 2026

Nombre de conseillers :
En exercice 23
Présents 20
Votants 23

Date de la séance : 2 avril 2026
Date de la convocation : 26 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Yvi – 29140, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Guy PAGNARD, Maire.

Etaient présents : PAGNARD G., KERHERVE J., GAVAIRON A., ALTERO R., PRUD'HOMME H., BOURDON J.-Cl., GERMAN M., NIQUE C., GOARANT D., COCHET C., LEBON E., GARNIER M., CROAJOU C., CLAYESSEN R., LE CORRE F., RAYMOND L., CORNEC M., BOURBIGOT M., THOMAS M., LETTY Y.

Etaient absents ayant donné procuration à :
- CASTERAS L., excusée, a donné procuration à PRUD'HOMME H.
- GUILLOU D., excusé a donné procuration à CROAJOU C.
- TOULARASTEL Ph., excusé a donné procuration à NIQUE C.

Mathieu BOURBIGOT a été désigné secrétaire de séance.

****

OBJET 10 : ENFANCE-JEUNESSE – FIXATION DES TARIFS DES SEJOURS DE L'ESPACE JEUNES – ETE 2026

Chaque année, l'Espace Jeunes organise des camps et des sorties pour les jeunes Saint-Yviens, âgés de 10 à 15 ans. Priorité sera donnée aux jeunes de la commune, les enfants des communes extérieures pouvant être ultérieurement accueillis dans la limite des places restantes disponibles.

Sur proposition des services, sont présentés pour 2026 les activités et tarifs suivants (enfants nés de 2011 à 2015) :

Séjours	Participation familles	Participation prévisionnelle communale par jeune	Coût de revient prévisionnel par jeune
Séjour Echappée verte 3 au 7 Août 16 enfants (nés entre 2011 et 2015)	**Q ≤ 450 : 70€** **451 ≤ Q ≤ 800 : 90€** **801 ≤ Q ≤ 1000 : 100€** **1001 ≤ Q ≤ 1200 : 120€** **1201 ≤ Q ≤ 1400 : 140€** **Q ≥ 1401 : 170€** **Extérieur : 200€**	**219,45€**	**380,25€**

Il est rappelé le système de priorisation des demandes d'inscriptions afin de favoriser l'accès aux séjours au plus grand nombre :

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 029-212902720-20260402-DELIB_2026_31-DE

- 2/3 des places sont ouvertes pour les enfants fréquentant les structures Enfance-Jeunesse durant l'année scolaire ;
- 1/3 des places sont ouvertes pour les enfants n'ayant pas fréquenté les structures Enfance-Jeunesse durant l'année scolaire ;
- Une priorité sera mise en œuvre pour les enfants qui n'ont jamais pu partir avec la structure.
- Un seul séjour par enfant pour l'été, sauf en cas de séjour incomplet au 20 juin 2026.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver l'organisation des camps de l'Espace Jeunes pour l'été 2026 tels que présentés ci-dessus ;
- D'approuver la participation financière des familles pour ces séjours proposés ci-avant.

Pour	22	PAGNARD G., KERHERVE J., GAVAIRON A., ALTERO R., PRUD'HOMME H., BOURDON J.-Cl., GERMAN M., GOARANT D., COCHET C., LEBON E., GARNIER M., CROAJOU C., LE CORRE F., RAYMOND L., CORNEC M., BOURBIGOT M., THOMAS M., LETTY Y., CASTERAS L., GUILLOU D., CLAYESSEN R., TOULARASTEL Ph.
Contre	0	
Abstention	1	NIQUE C.,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre

A Saint-Yvi, le 2 avril 2026
Le Maire, Guy PAGNARD

Signé par : Guy PAGNARD
Date : 03/04/2026
Qualité : MAIRE DE SAINT-YVI

Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte